



## Construction de l'*ethos* d'autorité dans les discours de l'Académie

*Construction of the authority's ethos in the Académie française discourses*

*Construcción del ethos por autoridad en los discursos de la Académie française*

**Stefano Vicari**

---



### Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/mots/21848>

DOI : [10.4000/mots.21848](https://doi.org/10.4000/mots.21848)

ISSN : 1960-6001

### Éditeur

ENS Éditions

### Édition imprimée

Date de publication : 23 mars 2015

Pagination : 19-33

ISBN : 978-2-84788-698-6

ISSN : 0243-6450

### Référence électronique

Stefano Vicari, « Construction de l'*ethos* d'autorité dans les discours de l'Académie », *Mots. Les langages du politique* [En ligne], 107 | 2015, mis en ligne le 23 mars 2017, consulté le 23 avril 2022.

URL : <http://journals.openedition.org/mots/21848> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/mots.21848>

---

## **Construction de l'*ethos* d'autorité dans les discours de l'Académie**

Nous nous proposons d'analyser la construction discursive de l'*ethos* (Amossy, 2010) d'autorité dans les rubriques et les éditoriaux rédigés par les académiciens dans la presse à partir d'un corpus de 478 commentaires tirés du *Monde* et du *Figaro* et publiés entre 1995 et 2005. Nous analyserons le type de discours que l'Académie tient pour se présenter en tant qu'autorité fiable aux yeux des locuteurs, afin de créer un *ethos* d'autorité. Après la présentation de notre cadre théorique, nous nous pencherons sur l'analyse des stratégies énonciatives adoptées par les académiciens ainsi que sur les contenus et les images de la langue française que leur discours véhicule.

### **Remarques théoriques : autorité, confiance et discours**

#### *Problématique et objectifs de l'étude*

Les linguistes ont beau affirmer que ce que l'on considère souvent comme des fautes représente en réalité des variations (Gadet, 1999, 2007), que l'orthographe du français est presque impossible à maîtriser parfaitement (Jaffré, 1998 ; Jaffré, Fayol, 1997), ces discours « savants » ne semblent pas jouir d'un large consensus auprès des locuteurs du français qui, tant sur les forums que dans les courriers des lecteurs des quotidiens français, prennent des positions plutôt réactionnaires et puristes en matière de langue (Paveau, Rosier, 2008) ainsi qu'une attitude empreinte de méfiance envers les positions des scientifiques<sup>1</sup>.

Or, quelles sont les conditions pour que les individus reconnaissent une autorité en matière de langue ? Nous allons essayer de répondre à cette question en analysant les stratégies discursives actualisées par les académiciens afin de créer un *ethos* marqué du sceau de la crédibilité.

1. Pour un traitement approfondi de cette question, voir Giddens, 1991.

## Folk linguistics, *autorité, confiance* : quelle articulation possible ?

S'il est vrai que, comme le soutiennent Niedzielski et Preston (2000) à partir de la perspective de la *folk linguistics*, les savoirs linguistiques profanes font partie intégrante du folklore d'une communauté, on peut se demander comment certains savoirs plutôt que d'autres entrent dans le stock de savoirs communs et partagés par une communauté. Une réponse convaincante est fournie par Hamer qui affirme :

Les questions clés sur le folklore [...] sont : qui a l'autorité, dans un contexte social donné, pour décontextualiser et pour recontextualiser (c'est-à-dire de donner à entendre ou à lire) un texte donné ? Qui décide si cette mise en circulation est légitime, digne de foi, ou « bonne » ? (Hamer, 2008 ; nous traduisons)<sup>2</sup>

C'est bien la question de l'autorité qui apparaît centrale lorsqu'on veut saisir la manière dont les savoirs profanes circulent et se diffusent.

Comme le remarque Foucault (1976) à propos de l'efficacité de la punition du crime, le discours joue un rôle central dans la diffusion de l'autorité ainsi que dans la réactivation et, par là, dans le maintien de l'autorité du système punitif auprès de la société ; ce serait donc sur les discours et les représentations qu'il permet de véhiculer que le système s'appuie et grâce à eux qu'il se renforce. C'est ainsi que les représentations ne fonctionneraient que grâce aux « discours qui les font circuler et revalorisent à chaque instant le jeu des signes » (Foucault, 1976, p. 131).

Cette primauté conférée au discours dans l'établissement de l'autorité nous renvoie directement aux recherches plus récentes menées sur la confiance épistémique issues de l'épistémologie sociale (Origgi, 2008), dont l'objectif est l'étude de l'organisation sociale de la connaissance. Origgi met au cœur de tout processus d'acquisition des connaissances et de construction du savoir, qu'il soit savant ou populaire, la notion de « confiance épistémique » : « La confiance est nécessaire pour assurer non seulement la transmission entre experts et gens ordinaires, mais aussi à l'intérieur des sphères d'expertise » (*Id.*, p. 36). Selon cette auteure, parmi les mécanismes régissant la déférence épistémique, le processus dynamique de la communication occuperait une place privilégiée : cette conception suppose donc que la confiance se construise dans « un *espace de discours* permettant la création d'une nouvelle forme de légitimité morale. Dans une telle perspective, l'acte de confiance est principalement discursif » (*Id.*, p. 84-85 ; l'auteure souligne) et encore : « [...] un espace de construction de relations de confiance raisonnées [...] est celui d'un discours partagé, dont chacun est disposé à accepter les normes de rationalité » (*ibid.*).

2. "Key questions relevant to folklore [...] are: Who has the authority, in a given social setting, to decontextualize and recontextualize (i.e., to perform) a given text? Who decides if the performance is legitimate, authoritative, or – good?"

Il s'ensuit que l'étude de l'organisation sociale de la connaissance doit prendre en compte la question de savoir comment ces discours sont élaborés pour que les individus soient disposés à faire confiance au locuteur qui les énonce.

Cette question paraît fondamentale pour les propos qui suivent, puisque nous nous proposons de montrer comment une institution séculaire telle que l'Académie construit en discours un *ethos* qui soit à la fois digne de confiance et faisant autorité en matière de langue.

## Corpus et méthodologie

Pour les analyses de la construction de l'*ethos* discursif de l'Académie, nous avons constitué un corpus de 478 textes signés par les Académiciens dans *Le Figaro* et dans *Le Monde* entre 1995 et 2005, pour un total de 438 532 signes, espaces compris.

Journal	Rubrique	Nombre de textes
<i>Le Figaro</i>	Le plaisir des mots	121
	Le bon français	148
	Débats	37
<i>Le Monde</i>	Éditorial	73
	Horizons et débats au courrier du <i>Monde</i>	99
Total		478

Le tableau montre que la majorité des textes ont été publiés dans *Le Figaro* (à peu près 64 % du total), surtout dans les rubriques « Le bon français » et « Le plaisir des mots ». Ces rubriques peuvent être considérées comme faisant partie du genre plus ample des chroniques de langage qui a d'ailleurs déjà fait l'objet de nombreuses études (Knecht, 1995 ; Cellard, 1983 ; Daoust, 2000 ; Caron, 2004 ; Klein, 2004) et de recueils (Quemada, 1970-1972)<sup>3</sup> et constatent l'influence que ces chroniques peuvent exercer sur l'imaginaire linguistique des Français et leur poids dans la diffusion de la norme linguistique à travers les époques. Comme on le constatera le long des analyses, la plupart des textes analysés sont signés par Druon qui, en qualité de secrétaire perpétuel, s'est fait le porte-voix des Immortels dans la presse jusqu'en 2009. Le même discours

- Voici la définition de « chronique de langage » élaborée par Quemada : « Toutes les rubriques destinées à un grand public et relatives à la *langue française actuelle*, à travers son usage, ses tendances, les institutions qui la régissent, l'étudient ou la diffusent, ainsi que les commentaires consacrés à des ouvrages d'actualité sur la langue. » (Quemada, 1970-1972, vol. I, p. III. L'auteur souligne).

est valable pour les autres auteurs (Duneton, Rouart), dont les exemples sont moins nombreux, mais dont le discours ne saurait être rattachable à l'expression d'un point de vue individuel. Tant l'indication de leur appartenance institutionnelle à la fin des textes que les éléments discursifs qui feront l'objet des analyses suivantes permettent de considérer les positions de ces écrivains comme exprimées par l'institution « Académie ».

## **La construction discursive de l'*ethos* de l'Académie : stratégies et effets discursifs**

### *Construction d'un discours évident et « partageable »*

Les textes des académiciens se caractérisent par la présence massive de stratégies discursives variées qui participent de la construction en discours de ce que Maingueneau (1999) a appelé un *ethos* « montré ». On peut distinguer notamment entre des stratégies qui permettent aux discours de s'auto-légitimer et le recours à des énoncés génériques et à des références qui appuient les savoirs allégués sur des autorités appartenant au patrimoine culturel des Français.

#### **Un discours qui va de soi**

Certains moyens discursifs permettent aux académiciens de construire un discours d'autorité subtil, où les dires des scripteurs n'ont besoin ni d'être justifiés ni d'être confirmés par d'autres instances. Ce discours se présente comme « un discours unifié et homogène » (Oger, Ollivier-Yaniv, 2006, en ligne) : il semble aller de soi, s'énoncer à partir de l'évidence des faits, sans que les scripteurs aient besoin de rappeler en discours leur statut de membres d'une institution chargée de veiller au « bon usage » du français. On remarque donc l'emploi massif des interrogations rhétoriques, souvent inscrites dans de véritables listes créant une sorte d'effet à cascade :

(a) *Où va-t-on s'arrêter si toutes les épithètes assortissant les mots masculins sont mises délibérément au féminin ? Déjà, l'on n'arrive que très difficilement à faire entrer dans la tête des collégiens, et souvent dans la bouche des journalistes radio-phoniques aussi, la règle des accords du participe passé. Maintenant, ce sont les règles d'accord de l'adjectif que l'on bafoue ostensiblement. Comment ce français devenu flou va-t-il être enseigné aux étrangers ? Comment pourrons-nous réclamer, quand la question des langues de travail devra être résolue dans l'Union européenne, une place prééminente pour le français, parce qu'il est la langue de la précision ?* Nous sommes, décidément, sur une mauvaise pente. Il serait temps de nous reprendre.<sup>4</sup>

4. Maurice Druon, « La mauvaise pente », rubrique « Le bon français », *Le Figaro*, 9 février 1999, p. 26. Nous soulignons les passages que nous analysons.

(b) *N'est-ce pas à ce qui relève du domaine de la loi qu'il faut apporter la plus grande attention quant à la justesse et à la précision de l'expression ? Ces beaux temps sont révolus.* L'Assemblée est entrée en plein délire langagier. [...] On se moque de la langue française Si le président devient la présidente, *peut-on me dire pourquoi le rapporteur ne devient pas la rapporteuse ? [...] On se moque de la langue française, c'est-à-dire de la France. À quoi sert-il que l'on dépense tant d'efforts à maintenir l'usage du français dans le monde, à quoi sert-il que des dizaines de milliers de professeurs l'enseignent à des centaines de milliers d'élèves, et pourquoi près du quart des étudiants en « high school » aux États-Unis, ce qui fait beaucoup de monde, continueraient-ils de choisir le français parce qu'il est regardé comme le plus formateur pour l'esprit, si notre représentation nationale, si nos législateurs eux-mêmes s'emploient à en détruire les lois élémentaires ? Et n'accablons plus de nos reproches les agents et utilisateurs des médias, en les accusant de corrompre la langue française, si c'est à la tribune de l'Assemblée nationale que s'installe désormais la corruption !<sup>5</sup>*

Les interrogations rhétoriques sont suivies volontiers de constats péremptifs qui se superposent au discours décliniste de l'époque contemporaine et affirment des vérités non vérifiables et, par là, incontestables (voir *supra* dans [b]), « Ces beaux temps sont révolus ». Qui plus est, au niveau énonciatif, l'adoption d'un *nous* collectif, englobant la communauté des locuteurs du français, ou de l'indéfini *on*, restitue aux lecteurs une image favorable et flatteuse du bon locuteur, à laquelle ils peuvent difficilement refuser d'adhérer.

Aux interrogations rhétoriques se superposent d'autres moyens tels qu'une énonciation sentencieuse, voire proverbiale, colorant les propos des académiciens :

J'ai assez vitupéré la télévision à raison du mauvais langage que trop souvent on y entend pour ne pas rendre justice aux émissions où le français est honorablement traité. À cet égard, le programme religieux du dimanche matin, sur France 2, est exemplaire. [...] *Certes, ils ont tous été formés à la prédication. Mais le respect du divin implique le respect du langage.* Même si l'on tutoie Dieu, on ne s'adresse pas à Lui en argot ; on ne Le prie pas avec des termes vulgaires, on ne L'invoque pas par des phrases sans ordre. On rejoint par là le philosophe grec qui disait : O Zeus ! Les mortels, par divin droit, peuvent te parler Car ils sont ton lignage et participent de toi, Eux qui ont reçu le don d'exprimer, par des sons, des images. *Il y a un lien évident entre la langue et le sacré. Qui perd le sens de l'une perd le sens de l'autre.*<sup>6</sup>

La désinscription énonciative diffuse (Rabatel, 2004), la préférence accordée à la parataxe et, au niveau des temps verbaux, au présent de l'indicatif inscrivent les dires dans une dimension atemporelle et toujours valable. Presque tous les éléments de l'énonciation patrimoniale (Paveau, 2006) sont ici réunis afin de créer un discours qui se présente comme étant la seule voix possible,

5. *Id.*, « L'Assemblée nationale corruptrice », rubrique « Le bon français », *Le Figaro*, 16 juin 1999, p. 34.

6. *Id.*, « Langue française, langue du sacré », rubrique « Le bon français », *Le Figaro*, 23 juillet 1999, p. 20.

voire légitime, sur la langue française. L'Académie se pose alors comme la détentrice d'un savoir à la fois collectif, vrai et sentencieux qui, s'il autorise en quelque sorte sa position au sein des institutions de la langue, ne semble pas être l'apanage de ses membres : le statut extralinguistique des locuteurs ne constitue pas, nous semble-t-il, un élément fondamental pour que ces discours soient énoncés, vu que leur énonciation n'est pas rattachable à une source précise.

Cela est montré également par l'emploi de nombreuses métaphores relevant de plusieurs typologies (de simples catachrèses à de véritables essaims métaphoriques : Prandi, Mattera, 2010), mais dont l'effet est celui de faire appel à un stock de cadres prédiscursifs partagés (Paveau, 2006). Ainsi les métaphores joueraient-elles un rôle fondamental dans la construction d'un discours commun et partagé en ce que leur compréhension de la part de l'allocutaire présuppose un certain nombre de connaissances et de savoirs partagés avec le scripteur.

Quel *cimetière* pourrait abriter les cadavres de tous les mots qui ont disparu sans sépulture, *abandonnés, délaissés, assassinés* au coin d'un bois. Ils n'ont pas tous, ces pauvres mots, été chassés par le franglais et l'anglomanie.<sup>7</sup>

Dans cet éditorial, Rouart recourt à des images métaphoriques riches et fortement chargées du point de vue émotif afin de partager avec l'allocutaire sa consternation face à l'oubli de certains mots. Une fois que la personnification a eu lieu (*cadavres*), les images se multiplient grâce à la seule force projective de ce conflit conceptuel (Prandi, 2008) qui justifie, donc, la présence de foyers prédictatifs métaphoriques tels que *abandonnés, délaissés, assassinés*. Ces foyers tant par leur sémantisme que par leur inscription en discours (placés les uns après les autres, ils constituent un *climax*) constituent aussi de bons candidats à la création d'une visée pathémique capable d'emporter l'adhésion de l'allocutaire (Charaudeau, 2008).

C'est en effet en s'appuyant sur l'adhésion émotive des lecteurs que les académiciens inscrivent les questions linguistiques dans une mémoire historique à court et moyen terme :

*Après les débats délégués autour du procès Papon, les polémiques féroces lors des élections européennes et du drame du Kosovo, va-t-on tout droit vers une nouvelle guerre franco-française à propos de l'adoption de la Charte européenne des langues régionales ? Souverainistes et fédéralistes vont-ils à nouveau s'affronter ? On voit déjà les Régis Debray et les Bernard-Henri Lévy affûter leurs stylos comme les héros irréconciliables du film Duellistes. Tous les ingrédients sont en effet réunis pour envenimer cette querelle. [...]*

7. Jean-Marie Rouart, « Révolutionnaire », Une, éditorial, *Le Figaro littéraire*, 2 avril 1998, p. 1, suite p. 2.

La reconnaissance comme langue d'un dialecte régional conduit inéluctablement à des revendications autonomistes. *C'est un cercle vicieux qui mène à un processus d'éclatement.* Personne n'est hostile aux chants corses, aux veillées béarnaises, aux mélopées basques et kabyles, aux chansons créoles. *Accorder à ces dialectes des droits exorbitants, c'est s'engager dans un processus qui, tôt ou tard, déboucherait sur des revendications identitaires, sur la violence et sur une dislocation de l'identité française.*<sup>8</sup>

Pour employer la formule de Moirand (2007), l'académicien met en scène une véritable « bataille de dire » : les références extralinguistiques par lesquelles Rouart commence son éditorial lui permettent d'inscrire la querelle de la rectification de la Charte non seulement dans une mémoire historique partagée relativement récente, mais aussi dans une mémoire historique à long terme par la dénomination *guerre franco-française* qu'il propose pour nommer la querelle sur les langues régionales. Si les origines de cette formule ne sont sans doute pas immédiatement accessibles par l'allocutaire<sup>9</sup>, l'interprétation et la compréhension de cette expression métaphorique suppose la mobilisation, de la part de celui-ci, de rappels mémoriels liés à des événements historiques plutôt néfastes. Tous sont censés y reconnaître immédiatement une référence à la longue suite de querelles ayant marqué l'histoire de la France (l'Affaire Dreyfus, le régime de Vichy, la guerre d'Algérie). Notons également la présence de la qualification *nouvelle* associée à *guerre franco-française* qui « nous met sur la piste de domaines de mémoire antérieurs » (Moirand, 2007, p. 136).

La dramatisation de l'enjeu linguistique opérée par l'activation de ces rappels légitime et ouvre la voie à la mise en discours du sentiment d'appartenance groupale par le possessif *notre* associé à *langue*, tout comme le fait le survol sur l'association langue-identité nationale. Structures présentatives et infinitivisations suivent ces affirmations et supportent la généralisation des dire de Rouart qui se présente, par là, comme le simple porte-parole d'un discours évident et partagé par les (bons) locuteurs du français.

### Hyperénonciation et appels au patrimoine culturel

Pour soutenir leurs positions, les scripteurs peuvent aussi s'effacer derrière l'autorité de la sagesse populaire : cette autorité permet d'inscrire en discours une conscience collective et partagée qui constitue une preuve suffisante, une sorte de justification des dire qui va de soi, sans que d'autres justifications doivent être apportées.

Ces énoncés peuvent même prendre les allures d'impératif catégorique et moral aux contours nets :

8. *Id.*, « Éclatement », Une, *Le Figaro*, 24 juin 1999, p. 1.

9. Selon Rouso, Rioux, Azéma (1985), l'expression apparaît la première fois sous la plume de Louis-Dominique Gérard en 1950, dans l'ouvrage *La guerre franco-française*, Paris, André Bonne, pour désigner le conflit entre pétainistes et collaborateurs.



*Il vaudrait mieux attaquer le mal à la racine en faisant cesser l'obscurité des phrases administratives. [...] Apprenons plutôt aux fonctionnaires à écrire.*<sup>10</sup>

L'énonciation émane d'une voix anonyme, le point de vue du scripteur ne transparait que par le biais de l'atténuation opérée par le choix du conditionnel introduisant l'expression métaphorique figée. C'est bien l'adoption d'un point de vue surplombant, d'un hyperénonciateur (Maingueneau, 2004) dont l'origine est inconnue et identifiée avec la sagesse populaire, qui permet au scripteur de dépasser le cadre de l'attitude individuelle pour asseoir les propos sur une mémoire discursive collective et partagée. Les appels à la sagesse populaire peuvent également être introduits par la glose « comme le disait/dit X » où X est représenté par les ancêtres, comme dans le cas de la locution figée expressive (Schapira, 1999, p. 18) énoncée par Duneton dans le texte suivant :

Doit-on dire : « Je suis branché sur l'internet » ou « branché sur Internet » ? [...] *On prend assez couramment, comme disaient nos aïeux un peu rudes, son cul pour ses chausses.* [...] <sup>11</sup>

Au niveau énonciatif, la locution est introduite par un *on* régissant un présent gnomique renforcé par les adverbes *assez couramment* sur lequel s'enchaîne l'ajout, sous la forme d'une glose méta-énonciative (Authier-Revuz, 1995), ayant pour but d'attribuer l'expression imagée à des locuteurs venant d'un passé indéfini. Comme le note aussi Schapira, l'expression « comme on dit » indiquant l'origine anonyme de l'énoncé proverbial est plus souvent remplacée aujourd'hui par des expressions introductrices qui permettent de mettre en évidence « la notoriété, la généricité et la prétendue validité universelle de la formule » (Schapira, 1999, p. 100).

Il nous semble que le régime d'hyperénonciation caractérisant l'énonciation de proverbes et d'expressions figées implique ici une communauté indéfinie (les ancêtres) dans laquelle les allocutaires peuvent reconnaître des autorités légitimes et se reconnaître eux-mêmes en tant que membres de cette communauté.

Une autre forme d'appel au patrimoine culturel des Français exploitée par les académiciens est représentée par l'inscription en discours des « figures patrimoniales » (Paveau, 2006). L'ensemble des auteurs et des écrivains ainsi cités apparaît comme un point de repère incontournable sur lequel les scripteurs fondent la légitimité des dires et leur autorité discursive.

Les écrivains sont toujours cités en qualité de surénonciateurs garantissant la validité des propos des scripteurs, ce qui est montré par le fait que ces

10. Claude Duneton, « Un petit décodeur pour traduire le jargon administratif », rubrique « Économie », *Le Figaro*, 18 février 2005, p. 4.

11. *Id.*, « L'internet et la foi », rubrique « La vie littéraire / Le plaisir des mots », *Le Figaro littéraire*, 3 avril 1997, p. 2.

citations sont étayées par un discours d'escorte créant avec elles « une connivence évidente à laquelle il est difficile d'échapper » (Rabatel, 2010, en ligne).

a. La réponse [à « Qu'est-ce qu'être français aujourd'hui ? »] est celle-ci : « Ma patrie, c'est ma langue. » Et, *de Pascal à Aragon, de Ronsard et de Racine à Verlaine et à Claudel*, notre langue française, en effet, a beaucoup de titres à notre amour et à notre gratitude.<sup>12</sup>

b. Au même titre que la langue grecque, elle [la langue française] a été la voix par laquelle se sont exprimés des génies d'une exceptionnelle variété, *de Rabelais à Racine, de Voltaire à Mallarmé*. De plus, cette langue a porté un extraordinaire message d'universalisme et de liberté.<sup>13</sup>

Dans les deux commentaires, les scripteurs insistent sur le partage d'un ensemble de valeurs communes léguées par les écrivains à travers la langue, ce qui nous semble confirmé par le fait que dans (a) l'accent est mis sur le lien posé comme évident et essentiel entre langue et identité nationale : c'est un *nous* qui énonce les propos et qui englobe tant le locuteur que l'allocutaire dans une même communauté fondée sur l'amour inconditionné envers la langue française. Dans (b), Rouart insiste davantage sur le lien entre la langue française et l'Antiquité classique et fait du français un moyen privilégié dans la diffusion de qualités et de valeurs fondant des vertus universelles. La simple mention de ce *stock* de bons écrivains suffit ici à garantir au scripteur « son adéquation aux valeurs, aux fondements d'une collectivité » (Maingueneau, 2004, p. 112) partagée par les allocutaires auxquels ces discours sont adressés.

### *L'Académie porteuse de la vox populi*

Les académiciens se posent volontiers en discours comme les porteurs de la *vox populi* ou, du moins, de la partie éclairée des locuteurs du français. Pour rédiger leurs billets empreints d'humour savant et d'ironie cultivée, ils partent en effet souvent d'un courrier envoyé par un lecteur ou de la mise en discours de ce qu'ils présentent comme la volonté des locuteurs :

Ce triomphe de l'à-peu-près et de l'arbitraire à l'état pur au nom du principe « deux poids, deux mesures » a de quoi déconcerter *tous ceux qui, pour s'exprimer correctement, font une confiance aveugle aux dictionnaires, ouvrages présumés sérieux et exempts de maléfactions*.<sup>14</sup>

*Un lecteur indigné* m'envoie l'invitation, en effet surprenante, qu'il vient de recevoir de la part de Renaud Donnedieu de Vabres, ministre de la Culture et de la

12. Jean D'Ormesson, de l'Académie française, « Mourir pour renaître », série « Qu'est-ce qu'être Français aujourd'hui ? », Débats et opinions, *Le Figaro*, 12 juillet 2004, p. 9.

13. Jean-Marie Rouart, « Radiographie d'un désastre annoncé », Une, *Le Figaro littéraire*, 17 octobre 2002, p. 1.

14. Claude Duneton, « De l'entrecôte à l'amiante », rubrique « Le bon français », *Le Figaro*, 15 décembre 1998, p. 14.

Communication, [...] à une festivité intitulée, tenez-vous aux bras du fauteuil : Versailles off. Vous avez bien lu. Off pour officiel ? [...]»<sup>15</sup>

Les lecteurs sont introduits en discours par des désignations vagues, bien qu'ils soient toujours présentés comme appartenant à un public d'« honnêtes gens » : si l'on ne peut pas identifier une classe sociale ou professionnelle déterminée, ces lecteurs sont néanmoins considérés comme des locuteurs respectueux de la langue tout comme de l'opinion des académiciens auxquels ils s'adressent pour résoudre des questions linguistiques variées. Ces désignations répondent, nous semble-t-il, à la nécessité de généraliser les propos rapportés à la communauté des locuteurs plutôt qu'à une attitude de méfiance de la part des scripteurs envers les dires d'autrui.

Les appels à l'autorité présumée de l'Académie peuvent aussi être explicités par les scripteurs :

Il ne se passe guère de semaine que *des lecteurs, affligés ou indignés* par la dégradation progressive du français en France, ne me demandent : « *Que fait l'Académie française pour arrêter ce glissement funeste ?* » L'un d'eux, haut magistrat, qui se dit « *libéré depuis peu de la galère judiciaire* », m'écrit : « *Je m'étonne que la seule institution qui fasse autorité en la matière, la vôtre, ne diffuse pas, une fois l'an, une déclaration fracassante et très médiatisée aux fins de dénoncer les erreurs les plus graves de nature à précipiter l'agonie de cette langue.* »<sup>16</sup>

Druon affiche l'indignation et l'affliction des lecteurs dès le début du commentaire pour montrer jusqu'à quel point une autorité solide en matière de langue (c'est-à-dire l'Académie) est/serait souhaitable afin d'éviter *ce glissement funeste*. Druon assied donc ses propos sur une requête directe de la *vox populi*, dont il se fait, en qualité de membre de l'Académie, le porte-parole auprès des instances pouvant légiférer.

Toutefois, dans ces exemples, l'on remarque que les académiciens modifient la « portée » des propos des lecteurs : l'indignation des lecteurs est en effet souvent nuancée par les scripteurs qui, par là, construisent d'eux-mêmes un *ethos* de modérateurs réflexifs, lié à la modestie et à la modération en matière de langage. Les académiciens en arrivent à thématiser en quelque sorte cet *ethos* tout particulier :

Les proliférations inutiles du vocabulaire sont comme les « gourmands » qui poussent au pied des arbres fruitiers. Ils en épuisent la sève. Il faut vite les repérer et les trancher. *Nous ne sommes, nous pauvres Académiciens, que les jardiniers du langage.*<sup>17</sup>

15. Claude Duneton, « Versailles offensé », rubrique « Le plaisir des mots », *Le Figaro littéraire*, 7 octobre 2004, p. 7.

16. Maurice Druon, « Non-assistance à langue en danger », Une, Débats et opinions, *Le Figaro*, 24 février 2004, p. 1, suite p. 12.

17. Maurice Druon, de l'Académie française, « Vigilance et promptitude », rubrique « Le bon français », *Le Figaro*, 16 septembre 1997.

On peut toujours dire : « L'usage tranchera ; c'est lui le maître. » Certes, mais il y a le bon et le mauvais usage. *L'Académie est le greffier* (j'emploie à dessein le masculin, car c'est sa fonction éminente et non son métier) *du bon usage*. [...] Aucun gouvernement n'est éternel.<sup>18</sup>

Ainsi, les académiciens renvoient-ils, par ces images, à l'idée selon laquelle ils ne prétendent pas légiférer sur la langue suivant leurs caprices, mais plutôt au fait qu'ils seraient les porte-parole de cette instance supérieure, de ce juge suprême qu'est la langue tout en respectant la *vox populi*. C'est bien là le même *ethos* dont les discours des remarqueurs du XVII<sup>e</sup> siècle sont parsemés : ils indiqueraient tout simplement le bon chemin, celui qu'il faut suivre pour ne pas tomber dans les « dérives » et « dérapage ».

### *L'Académie et les autres institutions : une conflictualité exhibée*

Si les exemples analysés jusqu'ici montrent la construction d'un discours qui se veut consensuel et où les scripteurs adoptent une stratégie d'inclusion plutôt que de rejet des propos d'autrui, lorsque les questions linguistiques prennent les contours de véritables débats médiatiques constituant des moments discursifs (Moirand, 2007) où plusieurs instances prétendent légiférer sur la langue, l'*ethos* de modération cède le pas à l'inscription en discours d'une « conflictualité exhibée » qui voit l'Académie s'opposer aux autres institutions et, par là, tenter d'imposer son autorité.

Les académiciens soutiennent en effet que ces institutions se seraient approprié un pouvoir illégitime sur la langue et, qui plus est, inutile :

[...] depuis une quarantaine d'années se sont multipliés des organismes ayant pour objet, à un titre ou un autre, la protection ou la promotion de la langue française. Commissariat général, devenu Délégation générale, Haut Conseil de la francophonie, Commissions de terminologie et de néologie, Conseil supérieur de la langue française : tous répondaient à des initiatives généreuses des gouvernements, de droite aussi bien que de gauche, qui les créèrent. *Mais tous, d'un fonctionnement coûteux, montrèrent bientôt, au mieux, leur inutilité.*<sup>19</sup>

Ces organismes rognent un peu son autorité [l'Académie]. Elle n'était plus source unique de la règle. Et ne vit-on pas une *excroissance* du CNRS, l'Inalf (Institut national de la langue française), destiné à la compilation lexicale, servir de caution à M. Jospin pour *imposer, contre l'avis de l'Académie, l'aberrante, la vicieuse, l'absurde féminisation des noms des fonctions ? En desservant l'Académie au lieu de s'appuyer sur elle, les pouvoirs publics n'ont pas servi la langue.* (*Ibid.*)

Passons encore sur les « règles de féminisation » édictées par M. Cerquiglini et consœurs. *Je croyais naïvement que, depuis 1635, par un règlement auquel plusieurs ordonnances avaient donné force de loi, c'était l'Académie, et nulle autre institution,*

18. *Id.*, « Le bon français... du gouvernement », *Le Figaro*, 7 août 1999, p. 19.

19. *Id.*, « Non-assistance à langue en danger », art. cité, p. 1, suite p. 12.

*qui était chargée de donner à la langue française des règles certaines.* Je suis dans l'erreur, c'est évident, puisque c'est à une officine du CNRS qu'il appartient désormais de donner au français des règles incertaines. (*ibid.*)

Les conflits sont ici non seulement exhibés mais aussi exacerbés. C'est ainsi que pour dénommer la création de nouvelles institutions, Druon utilise « excroissance » et qu'il qualifie la féminisation promue par le gouvernement et réalisée à travers l'Inalf, par le biais d'un *climax* adjectival avançant une critique logique (« aberrante » et « absurde ») et morale (« vicieuse »). La réappropriation du pouvoir sur la langue de la part de l'Académie se fait, dans ce même éditorial, par des tournures du genre : « Nous avons à dire l'usage, le bon si possible, et à dénoncer le mauvais. C'est à nous qu'il appartient, séculairement, d'établir les niveaux de langage. »

Cette fois-ci, le *nous* n'englobe plus la communauté des locuteurs, mais seulement celle plus restreinte des académiciens. Notons la présence de l'adverbe *séculairement* par lequel Druon insiste sur le fait que le pouvoir de l'Académie est bien ancré dans une longue tradition normative, ce qui est confirmé par la citation directe de Vaugelas dans la suite du texte :

Vaugelas avait défini le bon usage comme « la façon de parler de la plus saine partie de la Cour, conformément à la façon d'écrire de la plus saine partie des Auteurs du temps ». *C'est de cette manière que l'on continua de procéder, et que nous procédons encore.*

La référence directe à Vaugelas, en posture de surénonciation, ne ferait que confirmer l'autorité de l'Académie, qui serait le fruit d'un travail assidu et continu sur la langue.

Dans ces discours, l'on retrouve constamment la volonté non seulement de créer un *ethos* d'autorité autour de l'Académie, mais aussi d'accuser et de dénoncer ses détracteurs qui auraient contribué à sa perte d'influence dans le domaine de la politique linguistique.

D'où l'on comprend aisément la nécessité des académiciens de se poser en tant que « simples » greffiers du bon usage : c'est une tâche que la langue, en tant qu'instance autoritaire suprême, aurait confiée à ses *jardiniers*, les académiciens. Ceux-ci, quant à eux, ne font que respecter ce devoir pour un bien commun et transcendant les époques et les usagers, à savoir celui de la langue et des locuteurs du français, bien qu'il s'agisse de lutter toute seule contre vents et marées :

*Comment l'Académie française pourrait-elle, à elle seule, remonter ce courant ? [La dégradation généralisée de la langue française] Elle fait ce qu'elle peut, l'Académie. Chaque semaine elle plante quelques pieux ; elle s'efforce, à quarante bonnes volontés, d'élever des digues ; et elle assiste, désolée, à l'inondation qui recouvre les territoires de l'esprit. (ibid.)*

De l'ensemble de ces analyses se dégage la construction d'un *ethos* d'autorité *dit et montré* aux facettes multiples, où l'Académie apparaît tantôt se cacher derrière une voix anonyme, dans une posture de sous-énonciation, tantôt se présenter en tant que modérateur réflexif de l'opinion commune par des stratégies de surénonciation et, tantôt, exhiber une conflictualité exacerbée avec les autres institutions dans le but de les délégitimer. Les interrogations rhétoriques, les métaphores, l'expression de l'implication émotive ainsi que les stratégies énonciatives variées et les appels à la sagesse populaire et aux « pères » consacrent le discours des académiciens en tant que discours d'autorité, fortement ancré dans la communion de valeurs et de savoirs, où la responsabilité énonciative est adossée tantôt à une voix anonyme tantôt à des autorités légitimées par les discours. L'*ethos* d'autorité construit est donc tout particulier : loin de se présenter en discours comme un juge suprême, ayant la faculté de trancher tout seul ce qui est bien et ce qui est mauvais, l'Académie s'appuie sur une image largement partagée de la langue française, surtout si l'on considère le lectorat type du *Figaro*, dont la proximité sociale et culturelle avec les auteurs des textes permet à ces auteurs d'asseoir leurs propos sur un ensemble de valeurs et de savoirs partagés. La prise en compte d'autres corpus, tels que les commentaires de locuteurs ordinaires dans les forums internet portant sur l'autorité présumée de l'Académie et des autres institutions du « Bon usage » en matière de langue (Vicari, 2012), permet de mettre en perspective ces résultats et de les nuancer du moins partiellement. Tout en partageant souvent l'attitude puriste des académiciens, les locuteurs semblent en effet mal supporter toute décision linguistique imposée d'« en haut », quelle que soit l'institution qui prétendrait décider, y compris l'Académie, accusée volontiers d'être porteuse d'enjeux dépassés. Une analyse plus fine et détaillée de ces commentaires permettrait sans doute de mieux montrer l'impact des décisions institutionnelles sur la communauté des locuteurs ainsi que de mettre en lumière les procédés cognitifs et discursifs à la base de tout processus d'acquisition des savoirs et des connaissances.

## Références

- AMOSSY Ruth, 2010 [2000], *L'argumentation dans le discours*, Paris, Armand Colin.
- 2008, « Dimension rationnelle et dimension affective de l'*ethos* », *Émotions et discours. L'usage des passions dans la langue*, M. Rinn éd., Rennes, Presses universitaires de Rennes, p. 113-126.
- AUTHIER-REVUZ Jacqueline, 1995, *Ces mots qui ne vont pas de soi. Boucles réflexives et non-coïncidences du dire*, 2 t., Paris, Larousse.
- AZÉMA Jean-Pierre, RIOUX Jean-Pierre, ROUSSO Henry, 1985, « Les guerres franco-françaises », *Vingtième siècle*, vol. V, n° 5, p. 3-6.

- CARON Pierre éd., 2004, *Les Remarqueurs. Sur la langue française du XVI<sup>e</sup> siècle à nos jours*, La Licorne, n° 70.
- CELLARD Jacques, 1983, « Les chroniques de langage », *La norme linguistique. Textes colligés et présentés*, E. Bedard, J. Maurais éd., Québec, Province, Conseil de la langue française, p. 651-666.
- CHARAUDEAU Patrick, 2008, « Pathos et discours politique », *Émotions et discours. L'usage des passions dans la langue*, M. Rinn éd., Rennes, Presses universitaires de Rennes, p. 49-58.
- DAOUST Paul, 2000, « Les chroniques sur la langue », *Le français au Québec. 400 ans d'histoire et de vie*, H. Duval, P. Georgeault, M. Plourde éd., Québec, Province, Conseil de la langue française, p. 258-269.
- FOUCAULT Michel, 1975, *Surveiller et punir. Naissance de la prison*, Paris, Gallimard.  
— 1976, *Histoire de la sexualité*, t. I : *La volonté de savoir*, Paris, Gallimard.
- GADET Françoise, 1999, « La langue française au XX<sup>e</sup> siècle. L'émergence de l'oral », *Nouvelle histoire de la langue française*, J. Chaurand éd., Paris, Le Seuil, p. 583-691.  
— 2007, *La variation sociale en français*, nouvelle édition revue et augmentée, Paris, Ophrys.
- GIDDENS Anthony, 1991, *Modernity and Self-identity. Self and Society in the Late Modern Age*, Stanford, Stanford University Press.
- JAFFRÉ Jean-Pierre, 1998, « L'orthographe du français, une exception ? », *Le français aujourd'hui*, n° 122, p. 45-53.
- JAFFRÉ Jean-Pierre, FAYOL Michel, 1997, *Orthographes. Des systèmes aux usages*, Paris, Flammarion.
- KLEIN Jean-René, 2004, « De l'esthétique du centre à la laideur de la périphérie. Réflexions sur les remarqueurs belges du XIX<sup>e</sup> et du début du XX<sup>e</sup> siècle », *La Licorne*, n° 70, p. 201-209.
- KNECHT Pierre, 1995, « Le français en suisse romande », *Histoire de la langue française*, G. Antoine, R. Martin éd., Paris, CNRS, p. 752-755.
- HAMER Lynne, 2008, « Folklore », *Encyclopedia of the Social and Cultural Foundations of Education*, SAGE Publications, en ligne : [http://www.sageereference.com/foundations/Article\\_n160.html](http://www.sageereference.com/foundations/Article_n160.html) (consulté le 10 février 2013).
- MAINGUENEAU Dominique, 1999, « Ethos, scénographie, incorporation », *Images de soi dans le discours. La construction de l'ethos*, R. Amossy éd., Lausanne, Delachaux et Niestlé, p. 75-100.  
— 2004, « Hyperénonciateur et "participation" », *Langages*, n° 156, p. 111-126.
- MOIRAND Sophie, 2007, *Le discours de la presse quotidienne, Observer, analyser, comprendre*, Paris, Presses universitaires de France.
- NIEDZIEMSKI Nancy, PRESTON Dennis, 2000, *Folk Linguistics*, Berlin, New York, De Gruyter.
- ORIGGI Gloria, 2008, *Qu'est-ce que la confiance ?*, Paris, Vrin.
- OGER Claire, OLLIVIER-YANIV Caroline, 2006, « Conjurer le désordre discursif. Les procédés de "lissage" dans la fabrication du discours institutionnel », *Mots. Les langages du politique*, n° 81, p. 63-77.
- PAVEAU Marie-Anne, 2006, *Les prédiscours. Sens, mémoire, cognition*, Paris, Presses de la Sorbonne nouvelle.

- PAVEAU Marie-Anne, ROSIER Laurence, 2008, *La langue française. Passions et polémiques*, Paris, Vuibert.
- PRANDI Michele, 2008, « La métaphore. La pensée cohérente à l'épreuve du conflit conceptuel », *Dérives de la métaphore*, D. Jamet éd, Paris, L'Harmattan, p. 31-41.
- PRANDI Michele, MATTERA Marina, 2011, « Métaphores verbales, projection, essais métaphoriques. Le monde comme être vivant dans les romans de Bosco », *Au commencement était le verbe. Syntaxe, sémantique et cognition*, F. Neveu, P. Blumenthal, N. Le Querler éd., *Au commencement était le verbe*, vol. 97, Peter Lang, Berne, p. 403-425.
- QUEMADA Bernard, 1970-1972, *Bibliographie des Chroniques de langage publiées dans la presse française*, t. I (1950-1965), t. II (1966-1970), Paris, Didier.
- RABATEL Alain, 2004, « Effacement énonciatif et discours rapportés », *Langages*, n° 156, p. 3-17.
- 2010, « Analyse pragma-énonciative des s/citations du site d'Arrêt sur images », *Argumentation et analyse du Discours*, n° 4, p. 1-16, en ligne : <http://aad.revues.org/806> (consulté le 19 février 2014).
- ROSIER Laurence, 2004, « La circulation des discours à la lumière de l'effacement énonciatif : l'exemple du discours puriste sur la langue », *Langages*, n° 156, p. 65-78.
- SCHAPIRA Charlotte, 1999, *Les stéréotypes en français. Proverbes et autres formules*, Paris, Ophrys.
- VICARI Stefano, 2010, « Pourquoi faudrait-il appeler un chat un chat. Prédiscours et idéologie du "mot juste" », *Cahiers de recherche de l'école doctorale en linguistique française*, n° 4, p. 171-184.
- 2012, « Qui a le droit de réformer? La question de l'autorité dans les débats sur les réformes de l'orthographe », *Glottopol*, n° 19, p. 149-163, en ligne : [http://glottopol.univ-roen.fr/telecharger/numero\\_19/gpl19\\_09\\_vicari.pdf](http://glottopol.univ-roen.fr/telecharger/numero_19/gpl19_09_vicari.pdf) (consulté le 19 février 2014).